

Département de l'Hérault

Commune de **MARSILLARGUES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2021

L'an deux-mil-vingt-et-un et le dix avril, à 09 heures 00, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués le deux avril de l'an deux-mil-vingt-et-un, se sont réunis en séance ordinaire à la Salle Jean-Moulin, sous la présidence de Monsieur Patrice SPEZIALE, Maire de Marsillargues.

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|--------------------------|--------------------------------------|--|
| En exercice | Présents au Conseil Municipal | Qui ont pris part à la délibération |
| 29 | 26 | 28 |

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monsieur Patrice SPEZIALE, Maire, Monsieur Florian TEMPIER, Madame Anne-Sophie DIAZ, Monsieur Joël INGUIMBERT, Madame Julie CROIN, Monsieur David COULOMB (jusqu'à 10 heures), Madame Christelle COCCA, Monsieur Geoffrey SOMMER, Madame Christelle VALENTIN, Adjoints au Maire, Madame Marie-Christine DUBUISSON, Monsieur José GARAY, Madame Frédérique JEFFERYS, Madame Isabelle ARNAL, Madame Sylvie FERRANDIS, Monsieur Vincent FAURE, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Ludovic LAGARDE, Madame Johanna VIMEUX, Monsieur Denis MORON, Monsieur Brahim ABDENNOURI, Monsieur Francis GARNIER, Madame Géraldine MARTINETTI, Madame Anne-Marie VALAT, Monsieur Régis GERAUD, Monsieur Maamar MAMECHE et Monsieur Frédéric CORVIOLE, conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT ABSENTS, MAIS AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Monsieur Christophe DESCARREGA, ayant donné procuration à Monsieur Geoffrey SOMMER.

Monsieur Ali BENFATAH, ayant donné procuration à Madame Sylvie FERRANDIS.

Monsieur David COULOMB, ayant donné procuration à Madame Anne-Sophie DIAZ lorsqu'il a quitté la séance à 10 heures.

Madame Aurore WALDURA, ayant donné procuration à Monsieur Francis GARNIER.

OBJET : FINANCES – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET PRINCIPAL

M. Joël INGUIMBERT, 3^{ème} Adjoint au Maire délégué aux Finances, au Développement économique et à la Démocratie participative, rapporteur, propose à l'assemblée d'adopter le compte administratif 2020 du budget principal de la ville.

Vu l'article L.1612-12 du CGCT ;
Vu l'instruction comptable M14 ;

Ce compte administratif rapproche les prévisions inscrites au budget, des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Il présente les résultats comptables de l'exercice concerné, et enfin il est soumis par l'ordonnateur pour approbation à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

M. Inguibert, rapporteur, après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2020 demande à l'assemblée d'approuver les résultats d'exécution du compte administratif du budget principal de la ville :

| Compte Administratif 2020 Budget Principal | | | | | | |
|---|---------------------------|----------------------------|---------------------------|----------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Présentation synthétique en euros | | | | | | |
| Libellés | Section fonctionnement | | Section Investissement | | Total des sections | |
| | Dépenses nettes / Déficit | Recettes nettes / Excédent | Dépenses nettes / Déficit | Recettes nettes / Excédent | Dépenses nettes / Déficit | Recettes nettes / Excédent |
| Reports de l'exercice 2019 | | 1 739 078,30 | 112 573,98 | | 112 573,98 | 1 739 078,30 |
| Résultats budgétaires de l'exercice 2020 | 6 425 083,99 | 7 483 889,94 | 1 421 300,96 | 1 361 794,48 | 7 846 384,95 | 8 845 684,42 |
| Total | 6 425 083,99 | 9 222 968,24 | 1 533 874,94 | 1 361 794,48 | 7 958 958,93 | 10 584 762,72 |
| Résultats cumulés | 2 797 884,25 | | -172 080,46 | | 2 625 803,79 | |
| RAR reportés au Budget Primitif 2021 | | | 1 202 975,51 | 616 298,00 | 1 202 975,51 | 616 298,00 |
| Solde RAR | 0,00 | | -586 677,51 | | -586 677,51 | |
| Résultats définitifs | 2 797 884,25 | | -758 757,97 | | 2 039 126,28 | |

Pour rappel, les résultats cumulés sans les RAR sont bien concordants avec ceux du compte de gestion. Les Restes à Réaliser apparaissent uniquement sur le compte administratif, et non pas sur le compte de gestion.

➤ **Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :**

(Abstentions de M. Francis GARNIER, Mme Géraldine MARTINETTI, Mme Anne-Marie VALAT, M. Régis GERAUD, M. Maamar MAMECHE, Mme Aurore WALDURA)

APPROUVE l'exposé du rapporteur ;

APPROUVE les résultats du compte administratif 2020 du budget principal de la ville tels que détaillés dans le compte présenté ci-joint en annexe à la présente délibération ;

AUTORISE le Maire, ou à défaut d'Adjoint délégué, à signer tout acte ou document relatif à ce dossier.

Ainsi Délibéré à MARSILLARGUES, les jours, mois et an que dessus.
Au Registre suivent les Signatures
Pour ampliation conforme, MARSILLARGUES, le 12 avril 2021.

A red circular official stamp of the Municipality of Marsillargues. The stamp contains the text "MAIRIE DE MARSILLARGUES" around the top edge and "2" at the bottom. In the center, there is a coat of arms. A blue ink signature is written over the stamp, starting with a small blue arrow pointing to the left.

Le Maire,

Patrice SPEZIALE

Délibération rendue exécutoire par transmission au Préfet le (date du visa de la préfecture) et affichage le jour susdit.

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente Délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.